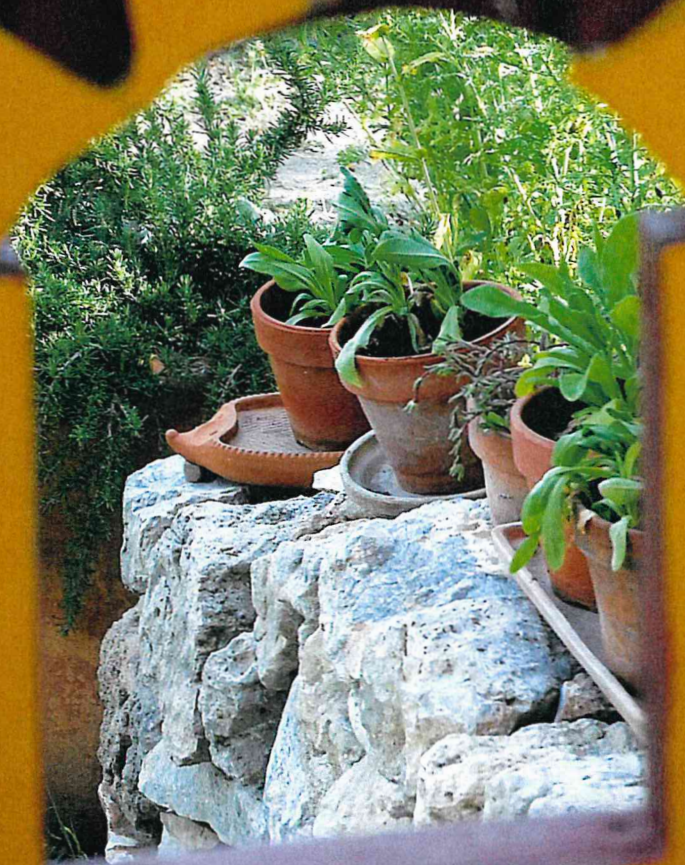




Le Nouvel Écho

de Baudinard sur Verdon



AOUT 2021

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Nous espérions des jours plus sains en début d'année mais l'actualité nous rattrape et les contraintes sanitaires sont de plus en plus rigoureuses. En cette période estivale, nous devons nous adapter. La vaccination est à l'heure actuelle notre seule protection face à ce virus.

Malgré tout la vie continue mais un mal-être est inconsciemment présent.

Votre équipe municipale renouvelée poursuit avec ambition les objectifs fixés mais avec toujours la même difficulté en ce qui concerne l'urbanisation de notre village. Une prochaine rencontre avec monsieur le sous-préfet est planifiée afin de mettre en évidence les incohérences de notre administration. D'autres démarches ont également été initiées.

Nous avons réussi à faire venir un marchand ambulant tous les samedis matins et l'offre devrait s'étoffer. De par votre large participation, vous avez prouvé votre motivation à faire revivre l'activité commerciale de notre village. Un grand merci. Une épicerie sera la prochaine étape.

Je vous renouvelle mon vœu de favoriser le consensus et comme le disait Jacques Lacan : « Le dialogue paraît en lui-même constituer une renonciation à l'agressivité ».

Nos deux employés municipaux présents sont mis à rude épreuve pour maintenir la beauté de notre village mais aussi la satisfaction de vous tous. Ils méritent toute notre gratitude face aux tâches parfois ingrates qui leurs sont demandées.

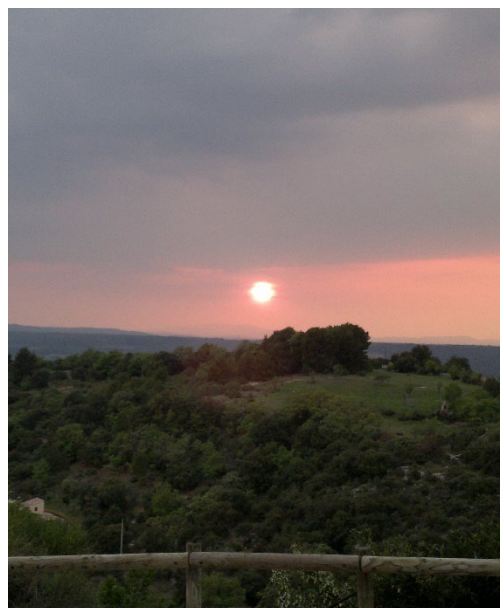
Notre secrétaire de mairie mais aussi postière vous accueille tous les matins avec son sourire mais aussi avec ses compétences multiples. Un grand merci à elle aussi, travailleuse de l'ombre.

Notre « Écho » est le reflet et le témoin du travail de toute l'équipe municipale.

A titre personnel, je vous souhaite de belles fins de vacances d'été et une bonne lecture de notre « Nouvel Écho ».

SOMMAIRE

p. 2	Le mot du Maire
p. 3	Sommaire
p. 4 à 7	Les brèves
p. 8 et 18	Les PV conseil municipaux
p. 19 à 32	Vie associative
p. 33	Les commerces
p. 34 à 35	Débroussaillage
p. 36 à 37	La Mission Locale
p. 38	Ministère des Armées
p. 39 à 40	Chiens de troupeaux
p. 41	Renseignements divers



Le Nouvel Echo de Baudinard sur Verdon, bulletin municipal d'information. Mairie, 36
Grand' Rue, 83630 Baudinard sur Verdon. Tél. 04 94 70 19 24
Site internet : www.baudinard.fr
Courriel : mairiedebaudinard@gmail.com
Directeur de la publication : Patrick LAURIN
Tirage : 100 exemplaires

LES BRÈVES

Le 5 janvier, Baudinard est bloqué. Un épisode neigeux a enseveli notre village. Nos employés communaux, avec leurs moyens, ont œuvré ardemment pour rétablir la circulation et ainsi limiter les conséquences de ce caprice météorologique.

* * * * *

Le 22 janvier, la gendarmerie est intervenue dans le cadre d'une procédure et a mis à jour une importante plantation de cannabis sur la commune. Un stock significatif de matériel a également été saisi.

* * * * *

Février a vu la fin des travaux d'habillage du Schelter fibre optique en véritable cabanon de pierre. Nous attendons maintenant la dernière étape : la connexion fibre jusqu'aux domiciles des abonnés.



Un véhicule non identifié a détruit le tableau d'affichage de l'ASB83 et cintré un poteau au niveau des tennis.

* * * * *

Le mois de Mars a vu la réfection de la montée de la rue du four s'achever suite à l'incident du 9 octobre dernier. Une belle réalisation.



* * * * *

En avril, la taille des haies du village a permis d'engager un processus d'une mise en forme de celles-ci et ainsi aussi d'améliorer le rendu esthétique.

Cette première étape n'est que le début d'une planification plus longue dont le résultat devrait vous satisfaire

* * * * *

Le 2 mai vous avez élu 5 nouveaux conseillers municipaux suite aux démissions et au décès du troisième adjoint. Une nouvelle équipe, un nouveau départ.





10 mai 2021, après plusieurs années de procédure et de demandes diverses, les travaux de mise en place d'une antenne téléphonique débutent.

La livraison opérationnelle était prévue pour le 12 juillet.

On attend depuis !

La réponse de la responsable : « La livraison doit être faite avant le 31 décembre 2021 ! ».

* * * * *

En mai également, nettoyage des trottoirs par les employés communaux avant la remise en place des jardinières entièrement restaurées.



* * * * *



Le 5 juin, l'opération « **Nettoyage des collines** » menée conjointement entre la municipalité et la société de chasse a connu un vif succès avec une forte mobilisation de vous tous et de gros volumes récupérés. Soyez-en remerciés. Le bilan a dépassé largement nos espérances. A l'année prochaine !

* * * * *

BAUDINARD-SUR-VERDON

Plus de cinquante bénévoles sont venus nettoyer les collines



La municipalité et la société de chasse avaient invité les habitants à participer à une grande opération de nettoyage dans les collines.

Cinquante-cinq habitants volontaires avaient répondu à l'appel. Un très bel exemple d'engagement citoyen au bénéfice de la nature et

de notre environnement », s'est plu à souligner le maire, Patrick Laurin.

D. F.

LES BRÈVES

En juin également ; le **local communal associatif** dédié à « La Boule Baudinardaise » est sorti de terre. Il est désormais fonctionnel pour le plaisir et le bien-être des boulistes de Baudinard et de tous horizons.



Les **élections Régionales et Départementales** des 20 et 27 juin ont mobilisés l'équipe municipale mais vous aussi électeurs et électrices avec une participation particulièrement significative pour notre commune. Le vote est le premier mode d'action et le plus simple en démocratie.

* * * * *

La **réfection des façades** du bâtiment de la mairie a été réalisée au cours de ce mois de Mai. Les tableaux d'affichage ont été déplacés. La signalétique va être réalisée dans quelques semaines. Ces travaux nous ont amené à déplacer la boîte aux lettres pour des raisons pratiques mais aussi de sécurité routière.



Le 16 juin, le « **vaccinobus** » était présent sur notre commune et a permis un premier vaccin à bon nombre d'habitants.

Il était de nouveau stationné à Baudinard le 28 juillet dernier pour une seconde injection pour les uns et une première pour d'autres.



* * * * *



Le 17 juillet, la municipalité vous a proposé une comédie musicale dans la salle des fêtes. Un spectacle de qualité qui a ravi tous les présents. Notre salle des fêtes avec ses équipements acoustiques et lumineux a enthousiasmé les techniciens de la troupe mais aussi les artistes.

* * * * *

Le studio de la place de l'église a été entièrement rénové et il est maintenant proposé à la location estivale. Chantier à nouveau entièrement réalisé par nos deux employés communaux : Vincent et Rémi.

* * * * *



Le département ayant répondu favorablement à la demande d'une ancienne conseillère, nous avons bénéficié cette année du concert gratuit proposé par le Conseil Départemental : « Les Voix Départementales », le mercredi 4 août dernier.



Les six membres du groupe **RITOURNELLES** nous a ravi par ses reprises et ses rythmes endiablés.

De francs et chaleureux remerciements au Département pour ce spectacle musical et pour les rafraîchissements offerts en début et du cocktail de fin.

* * * * *



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 12 février 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 12 février 2021** à 17h10 dans la salle des associations.

En introduction le maire informe le conseil de la démission de Mme CONTRUCCI en tant que conseillère municipale en date du 11 février 2021.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, LABONDE Gabriel, NOËL Luc, BANUYLS Mylène.

Secrétaire de séance : BANUYLS Mylène.

1 - Délibération pour une demande de subvention pour l'entretien du site des Éouvières

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention de 1250 € au département et de 1250 € à la région pour l'entretien du site des Éouvières.

2 - Délibération pour une demande de subvention au titre du FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le maire expose que l'arrière des nouveaux garages n'a pas fait l'objet d'aménagement. Il propose de créer deux murs de soutènement pour sécuriser le lieu. Le devis fourni est de 18624 € TTC.

Le conseil vote à l'unanimité le fait de demander une subvention au titre du FRAT d'un montant de 10864 € pour la création de ces aménagements.

3 – Délibération concernant la cession du tracteur

Monsieur le maire expose que l'échange de tracteur de marque KUBOTA nécessite une écriture comptable pour acter ce fait. Le conseil à l'unanimité vote favorablement cette décision.

4 – Déclaration instituant les indemnités de déplacements des élus et personnels communaux.

Les élus mais également les personnels communaux participent à des réunions et formations hors de la commune. Afin de fixer les tarifs de remboursement des frais engendrés par ces déplacements, le maire propose d'établir une grille des seuils des frais pris en compte.

Après délibération, le conseil se prononce favorablement pour les seuils suivants :

- Repas du midi : 15 € maxi
- Repas du soir : 20 € maxi
- Hébergement : 70 € maxi
- Frais liés au déplacement : 0,21€/km (domicile/lieu d'intervention).

7 – Délibération fixant le tarif d'occupation du domaine public (terrasses)

A l'unanimité, le conseil décide de maintenir le taux de redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses (Le Chardon/l'Auberge) à 15 € le m².

La séance est levée à 17h43.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée et fera l'objet d'une information par mail et tableau d'affichage ultérieurement.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 19 mars 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 19 mars 2021** à partir de 18h10 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, NOËL Luc, BANULS-GUAY Mylène.

Excusés : LABONDE Gabriel (Pouvoir à HARTMANN Céline)

Secrétaire de séance : BANULS-GUAY Mylène.

1 - Délibération pour une demande de subvention au titre du FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire)

Compte-tenu d'une information très récente et favorable à notre commune, ce point est retiré de l'ordre du jour.

2 - Délibération pour signer une convention de pastoralisme

Monsieur le maire expose que les nouveaux bergers installés à Baudinard ont besoin de superficie pour le pastoralisme de leur troupeau de chèvres. Une convention assez restrictive est en cours d'élaboration avec le Conservatoire du littoral. Afin de bénéficier des aides de la PAC (Politique Agricole Commune), il est nécessaire qu'ils disposent d'une plus grande superficie.

Le conseil se prononce, à l'unanimité, favorablement pour autoriser monsieur le maire à signer une convention tripartite (Commune/ONF/bergers) pour accepter l'utilisation partielle des bois communaux dont le périmètre a été défini par l'ONF et le CERPAM.

3 - Délibération de Déclaration Intention d'Aliéner

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité de ne pas préempter sur la parcelle cadastrée B 406.

Questions diverses :

- Monsieur ANGLIONIN demande à ce que figure à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la création d'un local pour l'association « La Boule Baudinardaise » sur le boulodrome actuel.

La séance est levée à 19h36.

La date du prochain conseil est fixée au **vendredi 2 avril 2021 à 18h00** (Salle des associations).



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 2 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 2 avril 2021** à partir de 18h07 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, NOËL Luc, ROUSTAN Mylène, LABONDE Gabriel

Secrétaire de séance : ROUSTAN Mylène.

1 - Vote du compte de gestion 2020

Le maire présente le bilan du compte de gestion.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes

- Recettes de l'exercice 2020	288 249,37 €
- Résultat de l'exercice 2020	40 910,00 €
- Résultat reporté de 2019	-89 862,77 €
- Résultat de clôture 2020	-48 952,77 €

Dépenses

- Dépenses de l'exercice 2020	247 339,37 €
-------------------------------	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes

- Recettes de l'exercice 2020	507 099,33 €
- Résultat de l'exercice 2020	123 726,75 €
- Résultat reporté de 2019	263 382,61 €
- Résultat de clôture 2020	387 109,36 €

Dépenses

- Dépenses de l'exercice 2020	383 372,58 €
-------------------------------	--------------

Résultat global de clôture 2020 **338 156,59 €**

Le conseil, à l'unanimité, vote « pour l'approbation » du compte de gestion.

2 – Vote du compte administratif

Monsieur le maire se retire pour le vote de ce compte. Le compte administratif, identique en tous points, au compte de gestion est approuvé par 5 voix « pour », aucune abstention et aucun vote « contre ».

3– Affectation du résultat

Monsieur le maire propose de faire remonter **185 000 €** sur les 387 109,36 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 2021.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement à cette opération comptable.

4 – Vote des taux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti (TFB 25,78% - TFNB 61,87%).

5 – Vote du budget primitif 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes

- 13 Subventions d'investissement	463 660,00
- 10 Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00
- 040 Amortissements	13 450,92
- 1068 Excédents de fonctionnement	185 000,00
	687 110,92 €

- Dépenses

- 21 Immobilisations corporelles	145 660,00
- 23 Immobilisation en cours	424 798,15
- 13 Subvention d'investissement	36 700,00
- 16 Emprunts et dettes assimilées	31 000,00
- D001 Déficit d'investissement	48 952,77
	687 110,92 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes

- 013 Atténuation de charges	14 000,00
- 70 Produits des services	46 740,00
- 73 Impôts et taxes	211 200,00
- 74 Dotations et participations	19 514,00
- 75 Autres produits gestion courante	70 000,00
- R002 Report de fonctionnement	202 109,36
	563 563,36 €

- Dépenses

- 011 Charges de gestion courante	274 528,44
- 042 Opérations d'ordre entre sections	13 450,92
- 012 Charges de personnel	173 000,00
- 014 Atténuation de produits	49 134,00
- 66 Charge financière	2 000,00
- 65 Autres charges de gestion courante	50 450,00
- 67 Charges exceptionnelles	1 000,00
	563 563,36 €

Le conseil adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2021.

Questions diverses :

- Suite à la demande de Monsieur ANGLIONIN, le conseil décide de rencontrer le président de l'association « La Boule Baudinardaise » afin d'étudier la nature du local associatif à créer.

La séance est levée à 19h16.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 7 MAI 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 7 mai 2021** à 18h00 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, LE CORRE Stéphanie, NOËL Luc, MARTIN Jérémy, ETIENNE Joachim, THOMANN Gaëlle, CLAUDE Fabienne, ROUSTAN Mylène, LABONDE Gabriel.

Secrétaire de séance : Mylène ROUSTAN

1 – Détermination du nombre d'adjoint

Le maire expose que la commune fonctionnait jusqu'à maintenant avec trois adjoints. Doit-on maintenir cette situation ?

A l'unanimité le conseil décide de maintenir le poste de 3^{ème} adjoint.

2 – Élection du troisième adjoint

Après appel à candidature et vote à bulletin secret :

- LE CORRE Stéphanie : 6 voix
- THOMANN Gaëlle : 3 voix
- 2 bulletins blancs.

LE CORRE Stéphanie est élue au poste de 3^{ème} adjoint.

3 – Charte de l' élu

Le maire procède à la lecture de la charte de l' élu. Il remet aux nouveaux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux.

4 – Désignation aux commissions intercommunales

Association des communes forestières : Jérémy MARTIN élu suppléant de Luc NOËL (Titulaire)

Mission locale : Céline HARTMANN (Titulaire) – Mylène ROUSTAN (Suppléante)
Fabienne CLAUDE (Titulaire) – Joannel ANGLIONIN (Suppléant)

Correspond Défense : Céline HARTMANN (Titulaire) – Stéphanie LE CORRE (Suppléante)

École : Gaëlle THOMANN (Titulaire) – Gabriel LABONDE (Suppléant)

SMEV : Patrick LAURIN (Titulaire) – Mylène ROUSTAN (Suppléante)
Luc NOËL (Titulaire) – Joachim ETIENNE (Suppléant)

5 – Désignation aux commissions communales

Commission Travaux, Environnement et Nature : Joannel ANGLIONIN (Président)
Titulaires : Joachim ETIENNE – Jérémy MARTIN – Stéphanie LE CORRE

Commission d'appel d'offre présidée par le maire
Luc NOËL (Titulaire) – Mylène ROUSTAN (Suppléante)
Joannel ANGLIONIN (Titulaire) – Stéphanie LE CORRE (Suppléante)
Fabienne CLAUDE (Titulaire) – Gabriel LABONDE (Suppléant)

Commission urbanisme : Patrick LAURIN (Président)
Titulaires : Fabienne CLAUDE – Céline HARTMANN – Luc NOËL – Stéphanie LE CORRE

Commission Communication, Culture, Santé et Social : Mylène ROUSTAN (Présidente)
Titulaires : Céline HARTMANN – Gaëlle THOMANN – Gabriel LABONDE

Questions diverses

- Le maire expose qu'il a refusé de signer la nouvelle convention proposée par Régusse pour la police municipale. Le maire de Moissac a adopté la même position.
- Les travaux pour l'antenne téléphonique ont débuté (livraison prévue en juillet).
- L'entretien des locaux communaux est confié à la société NERA Propreté
- Stéphanie LE CORRE est désignée référente « Sécurité Routière »
- Joannel ANGLIONIN fait un compte-rendu détaillé des travaux en cours

La séance est levée à 20h05.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 3 JUIN 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **jeudi 3 juin 2021** à 18h00 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, LE CORRE Stéphanie, NOËL Luc, MARTIN Jérémy, ETIENNE Joachim, THOMANN Gaëlle, CLAUDE Fabienne.

Excusés : LABONDE Gabriel (pouvoir à HARTMANN Céline). ROUSTAN Mylène (pouvoir à LAURIN Patrick)

Secrétaire de séance : NOËL Luc

A l'ouverture de séance, le maire annonce le rajout d'un point à l'ordre du jour.

1 – Décision modificative (nouveau point)

Il est proposé au conseil de « descendre » 45000 € du Fonctionnement vers l'Investissement. Après débats, le montant doit être recalculé et des réajustements doivent être effectués. Néanmoins et dans un premier temps, le conseil, à l'unanimité, vote « pour » le transfert de 1000 € du compte 132 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables) vers le compte 165 (Dépôts et cautionnements reçus).

2 – Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La délibération précédente a été corrigée car « le maire ou son représentant » sont membres de droit et ne doivent donc pas figurer nominativement dans la délibération.

Le conseil vote à l'unanimité la nouvelle rédaction de cette délibération.

3 – Demande de subvention au département

Ce point est reporté.

4 – Demande de subvention aux associations

La municipalité a reçu trois demandes de subventions : 1000 € pour la « société de chasse », 400 € pour l'association « La Boule Baudinardaise » et 100 € pour « Radio Verdon ».

Le conseil, à l'unanimité, vote favorablement pour l'attribution de ces subventions.

5 – Délibération portant sur les tarifs des locations saisonnières

Le studio de la place de l'église et l'appartement du 35 grand rue seront prêts pour cet été. L'appartement de la place de l'église le sera plus tard.

Il est proposé de louer le studio à 300 € la semaine en Juillet et Août et à 250 € la semaine le reste de l'année. Pour les deux appartements, il est proposé de les louer à 600 € la semaine en Juillet et Août et 450 € le reste de l'année.

A l'unanimité le conseil approuve ces tarifs.

6 – Délibération modifiant la demande de subvention au titre du FRAT

Il nous a été demandé d'intégrer les frais d'architecte dans le devis de la construction du hangar technique. Cela modifie à la hausse les montants demandés.

Le conseil à l'unanimité se prononce favorablement pour modifier la demande de subvention.

Questions diverses

- Suite aux précédents conseils, la commune a reçu trois devis pour la réalisation d'un local associatif. Le moins disant a été choisi.
- Un vaccinobus sera présent les 16/6 et 28/7 à Baudinard. 18 doses sont disponibles à l'heure actuelle.
- Accès aux pistes DFCI. La mairie va mettre en œuvre des moyens et réparer les existants afin de limiter la circulation automobile sur celles-ci.
- Mise en place d'un moyen de communication afin de faciliter l'accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite.
- Mise en place de marquages en façade de la mairie ainsi que de la signalisation.
- De nombreux chats sont errants dans le village. Contact avec la SPA pour activer la convention avec cette dernière.
- « Opération Tranquillité Vacances » et « Participation citoyenne ». En attente rencontre avec la Gendarmerie pour relancer ces opérations.
- Aides aux personnes vulnérables : Stéphanie LE CORRE et Gaëlle THOMANN désirent s'investir sur ce sujet.
- Contact avec un commerçant qui souhaite s'installer à Baudinard les samedi matin dans un premier temps et activer l'épicerie dans un second temps.

La séance est levée à 20h07.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 25 JUIN 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 25 juin 2021** à 18h00 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, LE CORRE Stéphanie, LABONDE Gabriel, ROUSTAN Mylène, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaëlle, CLAUDE Fabienne.

Excusés : Luc NOËL (pouvoir à Céline HARTMANN), Joachim ETIENNE (pouvoir à Joannel ANGLIONIN)

Secrétaire de séance : Mylène ROUSTAN

A l'ouverture de séance, le maire annonce le rajout d'un point à l'ordre du jour.

1 – Décision modificative

Décision modificative concernant la rectification du résultat d'affectation : prévu au budget primitif 185.000 €
A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à la correction de l'affectation à 100.000 € en investissement.

2 – Création d'une régie pour l'évènementiel

Il est impératif pour la manifestation du 17 juillet prochain de créer une régie d'avance et de recettes.

Le conseil vote à l'unanimité la création de celle-ci.

Madame Mylène ROUSTAN est désignée régisseur. Elle devra verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les ans et lors de sa sortie de fonction.

La délibération ne sera effective qu'après avis conforme du comptable public assignataire.

3– Fixation des tarifs du spectacle du 17 juillet (point rajouté)

A l'unanimité le tarif des entrées est fixé à : 6 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants de 7 à 13 ans et celui des boissons à : 1,5 € la bière et 1 € les autres boissons.

4 – Aménagement de la taxe d'occupation du domaine public en 2021

Concerné indirectement, le maire se retire de la salle du conseil. Le débat est mené par Céline HARTMANN (1^{ère} adjointe).

Suite à plusieurs demandes, le conseil doit se prononcer sur l'aménagement de la taxe d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Après débat et vote, le conseil se prononce pour une réduction de cette taxe de 50 % pour l'année 2021 par 6 voix pour et 4 voix contre.

5 – Demande de fond de concours auprès de la CCLGV

Monsieur le maire rappelle qu'en 2020 la CCLGV n'avait pas ouvert de subventions au titre du fond de concours. Au titre de l'année 2021, le conseil se prononce à l'unanimité favorable à une demande de subvention d'un montant de 8306,20 € pour l'achat d'un aspirateur électrique de déchets de marque GLUTTON modèle H2O Perfect. Le devis s'établit à 16612,40€ HT.

6 – Demande de subvention pour la création d'un entrepôt communal (2^{ème} tranche)

Le maire rappelle qu'en 2020 il avait été demandé au conseil départemental une subvention de 100.000 € et qu'elle a été accordée. Il souhaite faire une nouvelle demande pour une 2^{ème} tranche. L'autofinancement étant obligatoirement fixé à minima à 20% du montant global des travaux soit 49781,40 €, le conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, pour demander une subvention de 99125,60 € au département.

Questions diverses

- Habillage de l'antenne 5G et éventuelle mutualisation de son habillage

La séance est levée à 19h20.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 16 JUILLET 2021

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 16 juillet 2021** à 17h345 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, ANGLIONIN Joannel, LE CORRE Stéphanie, NOËL Luc, LABONDE Gabriel, ROUSTAN Mylène, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaëlle.

Excusés : HARTMANN Céline (pouvoir à Gabriel LABONDE), Joachim ETIENNE (pouvoir à Gabriel LABONDE)

Absente : CLAUDE Fabienne

Secrétaire de séance : Mylène ROUSTAN

1 – Modification de la régie de recette en régie d'avance et de recette

Suite à la création de la régie (conseil du 25/06/2021) et afin de faciliter la gestion de celle-ci, le maire propose, après conseil auprès de la trésorerie d'Aups, de transformer la régie de recette en régie d'avance et de recette. Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité favorablement à cette modification. La délibération ne sera effective qu'après avis conforme du comptable public assignataire.

La séance est levée à 18h05.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

LA BOULE BAUDINARDAISE

En cette nouvelle saison de tournois 2021,

Le bureau, les membres et les joueurs de la LBB remercient la municipalité pour la mise à disposition d'un local neuf dès le premier tournoi du 3 juillet 2021. Tous les participants ainsi que les spectateurs, très nombreux cette année 2021, apprécient grandement ce nouvel espace qui facilite l'organisation des tournois.

Les lots ont évolué et s'ajoutent maintenant de très beaux paniers garnis fournis par une entreprise de proximité avec des produits de grandes qualités et artisanaux.

Le duo YVON et THIERRY, amputé de leur secrétaire DEDE parti en début d'année dans d'autres contrées, remercient ceux et surtout celles qui les aident au bon déroulement de chaque tournoi. Le bureau remercie la municipalité pour son soutien financier renouvelé encore cette année. Il remercie également les employés communaux pour l'entretien permanent du boulodrome.

Il n'y a plus de parutions dans VAR MATIN au désarroi de notre correspondant du journal qui ne sait pas pourquoi une telle décision de ce journal local.

Bonne Saison "bouliste" 2021 !



14/07/2021



10/07/2021



24/07/2021



31/07/2021



03/07/2021



LA BOULE BAUDINARDAISE

Le bureau, les membres et les joueurs de l'Association souhaitent une excellente année 2021 aux lecteurs de la présente revue municipale.

Depuis la création de l'association, en 2015, les cinq années qui se sont écoulées ont démontré la vitalité de cette petite structure qui a permis d'organiser d'excellents tournois dans une ambiance familiale même si les joueurs ont tenu à démontrer, à chacune de leur présence, leur adresse lors de chaque tournoi.

La ténacité des dirigeants avec le respect des mesures sanitaires strictes imposées en 2020 ont permis la présence de plus de trois cents joueurs sur notre commune valorisant ainsi l'animation du village en période estivale.

Le trio bénévole, qui dirige l'Association, remercie les adhérents et les participants aux diverses rencontres. Il apprécie l'implication de tous les membres au sein de cette structure amicale intergénérationnelle.

Le bureau remercie la municipalité pour son soutien financier renouvelé chaque année. Il remercie également les employés communaux pour l'entretien permanent du boulodrome.

C'est grâce au correspondant local du journal régional « Var matin » et aux journalistes de son édition du Centre-Var, qui ont publié l'intégralité des résultats des tournois de 2020, que nous avons aussi pu voir arriver des joueurs des villages environnants et des champions régionaux qui nous ont fait l'honneur de venir gagner. Qu'ils en soient ici remerciés.

Les photographies des pages suivantes montrent quelques moments des tournois de l'année précédente avec les équipes finalistes et les lots gagnés.

Tous les reportages photographiques sont visibles sur le site internet de l'association qui est rappelé ci-dessous.

Toute personne peut rejoindre les adhérents actuels moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de dix euros par année civile, inchangée depuis la création de l'association, grâce à une gestion rigoureuse des finances.

Bonne Année "bouliste" 2021 !

Coordonnées. www.la-boule-baudinardaise.sitew.fr

Contact. Lbb83@orange.fr

Le Président, Yvon BORDES.





LA BOULE BAUDINARDAISE

Les champions de l'année 2020 vous "attendent" en toute amitié.
Leurs noms sont précisés de gauche à droite en regardant les photographies.

Tournoi du 25 juillet 2020



Yvon BORDES & Mathias LE PELLEC (finalistes),
Didier BEZI & Nicole PRELLA (vainqueurs),
Frédéric BELLINI & Thierry GENNA (troisièmes).

Tournoi du 01 août 2020



Richard NODERO & Frédéric BELLINI (finalistes),
Jean-Marc EYMERIC & Florian NADDÉO (vainqueurs),
Yves BEGLIUOMINI & Jean-Pierre NÉRI (troisièmes).

Tournoi du 08 août 2020



Jean-Pierre TELLINI & Francis VERUCCHI (finalistes),
Nicolas CHAFFARD & Denis TRUMPFS (vainqueurs),
Jean-Pierre NÉRI & Yves BEGLIUOMINI (troisièmes).



LA BOULE BAUDINARDAISE

Tournoi du 11 août 2020



Jean-Pierre TELLINI & Francis VERUCCHI (finalistes),
Jean-Louis TOUZET & Joël GIACOMI (vainqueurs),
Adrien GARCIA (finaliste),
Jean-Claude RINAUDO (vainqueur),
Roger WACHTER, Joël GIORDANO & Yvon BORDES (troisièmes).

Tournoi du 14 août 2020



Noah TAVERNA & Laura BRAJON (finalistes),
Mahé TAVERNA & Lucas MAREC (vainqueurs),
Martin MENEUT & Rémy HARTMANN (troisièmes).

Tournoi du 16 août 2020



Tom CAILLET & Damien GIRAUD (finalistes),
Nicolas CHAMBON & Thierry HERR (vainqueurs),
Gilles BRAJON & Lucas BRAJON (troisièmes).



LA BOULE BAUDINARDAISE

Tournoi du 22 août 2020



Gabriel THUILLIER & Gilles MAZAUD (finalistes),
Joël GIORDANO & Nicolas CHAMBON (vainqueurs),
Jean-Luc GIRAUD & Maurice SAFFARO (troisièmes).

Tournoi du 05 septembre 2020



Maurice SAFFARO & Jean-Luc GIRAUD (finalistes),
Michel AYMES & Philippe LUCIANI (vainqueurs),
Joël GIACOMI & Jean-Louis TOUZET (troisièmes).

LA PRESSE RÉGIONALE NOUS ACCOMPAGNE

Les pieds dans le rond

BAUDINARD

Concours de pétanque

Samedi 25 juillet, la Boule Baudinardaise organise un concours amical de pétanque en doublettes choisies. Les inscriptions auront lieu à 14 heures, début du tournoi prévu à partir de 14 h 30. Inscription 6 € par équipe. Des récompenses seront attribuées aux trois meilleures équipes.

Rens. sur le site de la Boule Baudinardaise à l'adresse suivante : <https://www.la-boule-baudinardaise.sitew.fr/>



BAUDINARD

Un tournoi très disputé !



Les trois équipes sur le podium.

Le premier tournoi de pétanque organisé cette année par La Boule Baudinardaise a réuni 18 équipes au total. Les équipes se sont affrontées en doublettes choisies. Les équipes se sont affrontées en doublettes choisies. Les équipes se sont affrontées en doublettes choisies.

C'est en effet Michel BIZZI et Nicolas VELLA qui ont gagné devant Jean-Denis Legendre Président de la Boule Baudinardaise et Maurice Le Gall. Troisième R. L. et Thierry Constant tournaient trébuchant.

BAUDINARD

Les boulistes étaient au rendez-vous du premier tournoi du mois

Samedi, pour débiter le mois d'août du bon pied, et malgré une chaleur caniculaire (41° C à l'ombre au moment du tirage au sort), de nombreux passionnés de pétanque se sont donné rendez-vous au village pour le concours organisé par La Boule baudinardaise. Le boudodrome était superbement orné, et les organisateurs ayant veillé à faire respecter les gentes barrières. Des boulistes et des champions, comme s'il pouvait en pleuvoir en plein été, se sont affrontés dans une ambiance remplie de camaraderie, mais avec beaucoup d'engagement, pour disputer un tournoi en doublettes choisies.



J.-M. Eymerie et F. Naddeo, vainqueurs ; R. Lovero et F. Bellini, deuxièmes ; Y. Bogliumini et J.-P. Merl, troisièmes.



LA BOULE BAUDINARDAISE

LA PRESSE RÉGIONALE NOUS ACCOMPAGNE (suite 2/)

BAUDINARD

Boules : l'amitié l'a emporté



Jean-Pierre Tellini et Francis Verucchi (finalistes), Nicolas Chaffard et Denis Trumpfs (vainqueurs), Jean-Pierre Nri et Yves Begliumini (troisièmes). (Photo D. F.)

Malgré un temps caniculaire et faisant fi des embouteillages, de nombreux joueurs sont venus disputer, samedi, le concours amical de pétanque sur le bouldrome rénové

et ombragé. Les équipes finalistes étaient venues de contrées françaises éloignées. Les Baudinardais, majoritaires en nombre, ont su apprécier la valeur

de leurs adversaires. Malgré l'enjeu de la compétition, l'amitié l'a emporté et la bonne ambiance, qui a régné jusque tard dans la soirée, en a ravi plus d'un.

Le sourire des vainqueurs de ce tournoi mémorable récompense la bonne organisation de l'équipe dirigeante de La Boule baudinaraise.

D. F.

BOULES - PÉTANQUE

Les triplettes étaient de retour mardi à Baudinard



J.-P. Tellini, F. Verucchi, J.-L. Touzet, J. Giacomini, A. Garcia, J.-C. Rinaudo, R. Wachter, J. Gior-dano et Y. Bordes : vainqueurs, finalistes et troisièmes. (Photo D. F.)

Comme chaque année lors de la fête du village (en partie annulée cette année), La Boule baudinaraise (LBB) a organisé son traditionnel tournoi en triplettes choisies. Cette compétition, qui s'est tenue toute la journée du mardi 11 août, a vu de nouveaux joueurs de qualité. Les « internationaux » habituellement présents n'ont pas pu participer cette année. Certains sont venus de la région de Marseille pour se mesurer aux champions locaux.

Grâce à une publicité ciblée, à un entrefilet dans notre quotidien local et au

bouche-à-oreille régional, les meilleurs sont venus voir à quoi ressemblait cette épreuve amicale mais disputée. Ils n'ont pas été déçus : les locaux n'ont pu terminer que troisièmes malgré un entraînement intensif qui avait débuté dès début mai. C'est dire l'ardeur des vainqueurs.

Vivement le prochain tournoi qui terminera le programme du village, le dimanche 16 août, à 14 heures, mais en doublettes choisies pour ce dernier jour de fête.

D. F.

La relève est assurée

Les jeunes Baudinardais ont disputé leur tournoi de l'année en doublettes mêlées. Les plus grands ont eu à cœur de conseiller les « minots » sur un bouldrome parfait pour leurs muscles en formation.

Ce traditionnel tournoi, « oublié » pendant quelques années, est apparu de nouveau en 2019 et ne cesse de rassembler la future fine fleur de la pétanque provençale.

Sous l'œil vigilant et attendri de leurs parents, ils ont fait honneur au jeu et ont réussi des points à rendre jaloux les anciens.

Ce tournoi constitue un moment incontournable de la fête votive du village. Les jeunes pousses de 6 ans chasseront-elles les plus « vieux » âgés de 13 ans l'an prochain ?

(Photo D. F.)





LA BOULE BAUDINARDAISE

LA PRESSE RÉGIONALE NOUS ACCOMPAGNE (suite 3/4)

BOULES

Les Baudinardais font le point sur leurs activités

Sur le boulodrome, à l'ombre des arbres, et en respectant les règles de distanciation en vigueur, plus de vingt adhérents étaient présents et huit pouvoirs avaient été communiqués pour l'assemblée générale. Patrick Laurin, maire de Baudinard assistait également à la réunion. Après avoir entendu les rapports d'activité et financier présentés par Yvon Bordes, président, Thierry

Herr, trésorier et André Donatien, secrétaire, les participants ont pu poser des questions et émettre des suggestions sur le fonctionnement de leur association, l'organisation des tournois et la recherche de sponsors. Le bureau a répondu aux différentes questions posées, a pris note des suggestions faites avant d'inviter tous les participants à partager le verre de l'amitié.

D. F.



Le bureau de la Boule Baudinardaise a tenu sa réunion en extérieur.

(Photo D. F.)

Centre Var BOULES

BAUDINARD

Belle victoire des locaux



La Boule baudinardaise, fidèle aux traditions, avait organisé une rencontre en doublettes choisies pour le dernier jour de la fête du village. De nombreux joueurs sont venus concourir afin de pouvoir se hisser parmi les trois meilleures équipes, d'être récompensés et avoir l'honneur, de voir leur photo publiée dans nos colonnes. Les efforts déployés ont été payants, y compris pour les joueurs restés anonymes qui ont pu se mesurer avec les vainqueurs. Les quarts de finale ont été disputés, chacun voulant « en être ». Mais, une fois n'est pas coutume, c'est une équipe de Baudinard qui l'a emporté et sauvé l'honneur du haut Var devant des champions des Alpes-de-Haute-Provence et une doublette familiale venue spécialement des Bouches-du-Rhône. Tout ce joli monde est resté fair-play durant les sept heures de compétition. Nombreux sont ceux qui ont promis de revenir pour profiter, dans une ambiance de camaraderie, de la bonne organisation de la compétition, du boulodrome ombragé, de la fraîcheur des sodas entre deux mênes et du sérieux des compétiteurs. Alors « A l'an que ben » pour la prochaine fête votive baudinardaise qui, espérons-le, pourra se dérouler sans les gestes barrières imposés par le virus.

(Photo D. F.)



LA BOULE BAUDINARDAISE

LA PRESSE RÉGIONALE NOUS ACCOMPAGNE (suite 4/4)

Centre Var SPORTS

Jeudi 27 août 2020 13

BOULES

Les locaux s'imposent au tournoi de Baudinard



Les vainqueurs ont fini leur tournoi dans la nuit.

(Photo D. F.)

Une véritable houle de joueurs avait envahi le boulo-drome municipal de Baudinard ce week-end, pour ce tournoi en doublettes éliminatoires. Certains nobles, venus d'Heidelberg en Allemagne, étaient de la partie, c'est dire la réputation de ces tournois.

Les inscriptions ont représenté le quart de la population du village : un record historique que La Boule baudinardaise, organisatrice de cette manifestation, enregistre pour de tels tournois depuis cinq ans.

Un enjeu essentiellement festif, un boulo-drome agréablement venté par temps de canicule, des boissons rafraîchissantes à disposition des participants entre deux manches, une distanciation physique respectée, quatre parties jouées par chaque équipe avant

d'affronter les quarts de finale, tout ceci a contribué à créer une ambiance très festive sur le boulo-drome.

Les meilleures équipes ont terminé ce concours après près de huit heures de compétition, après avoir gagné sept parties d'affilée, aux alentours de vingt-deux heures et donc sous les éclairages municipaux. Les jeunes Baudinardais, en très grande forme actuellement, ont encore devancé les équipes régionales.

La Boule baudinardaise remercie les participants pour le sérieux et l'amitié qui ont prévalu lors de cet avant-dernier tournoi de la saison 2020. Samedi prochain, ce sera le dernier tournoi qui sera disputé dans d'aussi bonnes et agréables conditions.

D. F.

BOULES

Baudinard : la saison est terminée

Pour le dernier tournoi de l'année en doublettes choisies organisé par La Boule Baudinardaise, les champions régionaux s'étaient donné rendez-vous samedi dernier. La compétition a été – après La Marseillaise de pétanque – celle qu'il ne fallait surtout pas manquer dans le Haut Var. De nombreux compétiteurs chevronnés, dont un tiers de joueuses talentueuses, ont officié dans des conditions idéales : un boulo-drome ombragé, des terrains bien délimités, une organisation rigoureuse, des équipes disciplinées et amicales, une ambiance quasi-familiale, une buvette rafraîchissante, des toilettes à disposition, des mesures sanitaires respectées. Toutefois, ce sont les hommes qui ont été les plus adroits dans ce jeu



M. Saffaro et J.-L. Giraud (finalistes), M. Aymes et P. Luciani (vainqueurs), J. Giacomini et J.-L. Touzet (troisièmes).

(Photo D. F.)

apprécié dans le monde entier. Les équipes locales, ont su se montrer « fair-play » car elles se sont effacées devant les équipes extérieures... ou n'ont peut-être pas eu le talent nécessaire pour l'emporter. L'excellente ambiance

a plu notamment aux équipes des Alpes-de-Haute-Provence qui sont venues en force pour participer mais aussi pour gagner les lots mis en jeu. L'équipe qui a terminé troisième est une habituée des podiums régionaux. La Boule bau-

dinardaise remercie les participants aux divers tournois qu'elle a organisé cette année et les autorités qui ont permis la tenue de ces concours dans le respect des conditions sanitaires. A l'an prochain !

D. F.



Chères Baudinardaises,
Chers Baudinardais,

Cette année avec ses contraintes liées à la pandémie ne nous aura pas permis malheureusement de réaliser nos projets.

La cueillette d'olives, où peu d'adhérents nous ont rejoints, s'est avérée être un chantier pénible et long, nous remercions ceux qui ont su prendre le temps avec bonne humeur pour leur aide et leur soutien ! L'arrivée de Noëlle Contrucci au poste de trésorière nous confirme son engagement et son dynamisme au sein de l'équipe.

Nous avons accueilli à nouveau à la voûte Sumian, Thérèse Nore, Evelyne Bordes, Andrée Despicht, et de nouveaux artistes nous ont rejoints avec de magnifiques rencontres, Magda Mitchovitch, Adeline Noël, Margaret Altmann, Claude Bresson.



De belles expositions et des talents que nous félicitons, merci à eux de nous les avoir fait découvrir et partager.

La part artistique de l'association aura été mise à l'honneur et saura s'enrichir au fil du temps de nouveaux artistes de tous horizons.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite de passer un bel été et prenez soin de vous.

La présidente des AdB
Nathalie Faucherand

EXPO BAUDINARD

Andrée Despicht

Peintures (huile et acrylique)

**Du 14 au 20 AOÛT
10/12H - 16H30/19H
Salle Marie Sumian**

Organisation « LES AMIS DE BAUDINARD »

Exposition

BAUDINARD



Les attrapes rêves
d'Evelyne Bordes

Du 9 août au 15 août

10h/12h - 15h/19h

Organisée par les Amis de Baudinard



Adeline NOËL

Photographe Nature

" Venez on s'émerveille "

A travers cette exposition, je souhaite vous transmettre mon émerveillement sur ce p'tit Monde et vous donner l'envie d'observer, d'apprécier et d'aimer cette biodiversité :
Donner l'envie d'aimer car aimer c'est protéger !



Petits et Grands,
venez découvrir la
biodiversité
du parc du verdon

Expose à BAUDINARD, SALLE MARIE SUMIAN
DU 31 juillet au 6 août De 10H à 12H et de 15H à 19H

Entrée Libre

  [ptitboutdvie.nature](https://www.ptitboutdvie.nature)

www.ptitboutdvienature.com

MAGDALA MITCHOVITCH

ECRIVAINNE D'IMAGES

EXPOSE À

BAUDINARD, SALLE MARIE SUMIEN



DU 17 AU 24 JUILLET 2021

OUVERT TOUS LES JOURS

10H00 À 18H30

ENTREE LIBRE

Les chasseurs de Baudinard

Le 5 juin dernier quelques chasseurs se sont associés à des volontaires du village pour nettoyer nos collines de divers détritits d'origines très diverses comme le laissent découvrir les photos en annexe.

Nous étions au total près de 50 rassemblés ensuite autour de l'apéritif puis d'un casse-croûte offerts conjointement par la Mairie et la société de chasse.

Le succès de cette opération nous incite à la renouveler dès l'année prochaine.

Bel été à tous.

Le Président de l'association



Les Commerces

ouverture et conditions d'accueil sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire d'urgence.

Le Chardon. restaurant et gîtes

Ouvert d'avril à novembre.

Avril , mai, juin : du mercredi au dimanche
(10h -14h et 18h - 21h)

Juillet, août : du lundi soir au dimanche soir
(10h - 21h)

Contact téléphonique : 04 94 68 10 55



L'Auberge de Baudinard

Contact : auberge.baudinard@orange.fr

Tél. 04 94 70 18 56

Pizz'Alexane

Tous les vendredis soir
sur la Place des lavandes.
Tél. 06 71 90 2824



VENTE DE FRUITS. LEGUMES. PAIN & MIEL

Tous les samedis matin sur la Place des lavandes.

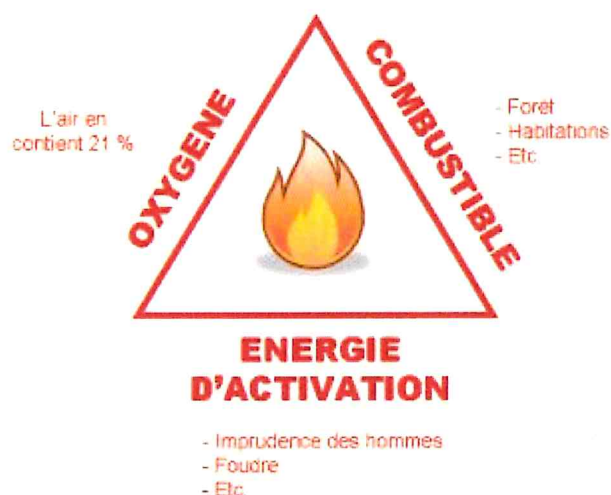
TEDDY ET ELSA

Vente directe de fromage de chèvre BIO
Plus d'informations 06.23.09.62.71



Intérêt du débroussaillage : L'autoprotection des personnes, des biens et de la forêt

La combustion ne peut se produire que si trois éléments sont réunis :



La combustion cesse dès qu'un de ces éléments est supprimé. **Le débroussaillage consiste à agir sur le seul de ces trois éléments qui soit maîtrisable par l'homme : le combustible.** Constitué par la végétation, on peut le réduire ou le supprimer, au moins autour des constructions. Les deux autres facteurs échappent à notre maîtrise, puisque l'oxygène est naturellement présent dans l'air et que l'énergie d'activation peut provenir de la foudre, d'une imprudence, etc.

Le débroussaillage consiste à **réduire la masse combustible**, "garde-manger" du feu, afin de réduire son intensité, et à **rompre la continuité verticale et horizontale du combustible**, afin de ralentir, voire de stopper, la progression du feu.

Quand un feu de forêt se propage et menace une habitation, le débroussaillage permet :

- **De mieux assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses biens :**

Le débroussaillage constitue un moyen efficace de se protéger de l'arrivée d'un incendie. En effet, il permet d'éviter que les constructions ne brûlent, car il diminue la combustibilité (potentialité à brûler) de la zone. Il réduit une quantité importante de « nourriture » pour le feu à proximité de l'habitation et contribue ainsi à affaiblir sa dynamique de propagation (chaleur et présence de combustible). Un débroussaillage bien fait, autour d'une maison, rendra cette dernière nettement moins vulnérable et en fera un refuge plus sûr.

- **D'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction :**

Le débroussaillage des abords de la maison et des voies d'accès est nécessaire à l'arrivée des secours. En effet, sachant qu'un camion de lutte contre l'incendie mesure environ 4 mètres de hauteur et 3,5 mètres de largeur, une voie d'accès mal débroussaillée rendra impossible ou ralentira l'arrivée des pompiers, empêchant les habitants d'être secourus rapidement (avec tous les risques que cela entraîne). La recherche d'un accès plus sûr prendra du temps et retardera l'arrivée des secours.

De plus, le débroussaillage, en diminuant l'intensité et la propagation du feu, sécurise et facilite l'extinction du feu.

- **D'éviter aux secours de se concentrer uniquement autour des habitations et leur permettre ainsi de mieux protéger la forêt :**

Trop souvent, les secours sont accaparés par la protection des constructions non protégées car non débroussaillées et situées dans des secteurs à urbanisation diffuse, provoquant la dispersion des moyens. Le débroussaillage, par l'autoprotection qu'il apporte, réduit le nombre de moyens de lutte nécessaires, ce qui permet d'en allouer plus à la défense de la forêt. En conséquence, en débroussaillant, on protège aussi la forêt.

- **D'éviter les départs de feux :**

La majorité des incendies de forêt sont liés à l'homme et sont dus à des imprudences (8 feux sur 10). Ils ont lieu le plus souvent à proximité des voiries ou des habitations. Le débroussaillage, en diminuant l'inflammabilité (potentiel à prendre feu) de la zone, évite un départ de feu trop brutal, vite incontrôlable. Il permet alors une meilleure intervention dans les premières minutes.

Source : d'après le recueil d'informations sur le débroussaillage de l'ADCCFF 13 et du Grand Site Ste Victoire.

Règlementation, obligations et arrêtés

Dans quels secteurs ?

L'obligation de débroussaillage s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt. Cette réglementation concerne les secteurs de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations et reboisements et la bande des 200 mètres autour des zones exposées.

Quels types de construction ou de terrain sont concernés ?

- Tous les abords des constructions, chantiers, travaux ou installations situés dans ou à proximité des forêts (moins de 200 m) ;
- Les terrains (totalité des emprises) situés en zone urbaine délimitée par un POS ou PLU approuvé ;
- Les ZAC, les secteurs de lotissement ou d'associations foncières urbaines ;
- Les campings et les caravanings ;
- Les terrains situés dans les zones soumises aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Qui doit réaliser ces travaux ?

Ces travaux sont à la charge du propriétaire des biens concernés (au locataire si le bail le prévoit expressément). Le maire en assure le contrôle.

À quelle fréquence ?

Le maintien en l'état des parties débroussaillées est lui aussi obligatoire. Pour cela, des travaux d'entretien sont nécessaires tous les deux ans en fonction de la vitalité de repousse de la végétation.

Attention !

Différentes modalités s'appliquent selon les départements. Consultez la mairie ou le site internet de votre préfecture pour connaître les arrêtés de votre commune.

ARTICLE MISSION LOCALE BULLETIN MUNICIPAL

Mission Locale, un réseau pour l'autonomie et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans au plus près de chez vous

Emploi, formation, logement, santé, mobilité et vie quotidienne, la Mission Locale Ouest Haut Var accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle et les aide à poser les fondations de leur avenir !

Grâce à un accompagnement à 360°, les conseillers-ères de la Mission Locale proposent un parcours sur mesure selon le profil du jeune. Ils leur apportent des solutions adaptées à leur projet et à leur situation.

Tu as entre 16 et 25 ans et tu n'es plus scolarisé.e ? Tu cherches des solutions pour ton avenir ? Tu as envie d'avancer dans ton projet professionnel mais pas que ?

Quels que soient ton cursus, ta situation professionnelle et personnelle, la Mission Locale c'est :

- ➔ Un partenaire pour t'accompagner vers l'emploi
- ➔ Des conseils pour t'orienter et te former
- ➔ Des solutions pour ta vie quotidienne

Alors n'attends plus ! Viens t'inscrire à la Mission Locale pour un accompagnement sur mesure !

**Mission Locale Ouest Haut Var
Antenne de BARJOLS : 04 98 05 40 00
Avenue de Garessio – Route de Tavernes – Ancien Collège
83670 BARJOLS**

**Ouverture au public :
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30
Fermé le mercredi**

Retrouvez toute l'actualité de la Mission Locale sur : www.missionlocale-ohv.fr

Suivez-nous sur    **#MLOHV**



Passez en mode *avenir* !

Mission Locale :

une seule adresse pour
tous vos projets



INFORMATION ORIENTATION

FORMATION

EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Mission Locale Ouest Haut Var

Barjols - Brignoles - Saint Maximin - Rians - Vinon

04 94 69 68 14 - www.missionlocale-ohv.fr

Suivez-nous sur



#MLOHV



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...)



1



Education nationale

L'enseignement citoyen est délivré par les professeurs en classe de 3^{ème} et/ou de 1^{ère}

2



C'est à vous d'effectuer les démarches du recensement à l'âge de 16 ans

- en vous déplaçant auprès de votre mairie de résidence avec votre carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile
- en ligne (www.service-public.fr)

3



Centre du service national et de la jeunesse

Vous serez convoqué entre 8 et 12 mois après votre recensement au plus proche de votre lieu de résidence

RENDEZ-VOUS SUR



Suivre les démarches
Choisir votre date de JDC
Télécharger votre convocation
Poser toutes vos questions

NOUS CONTACTER



09 70 84 51 51



csnj-nice.trait.fct@intradef.gouv.fr

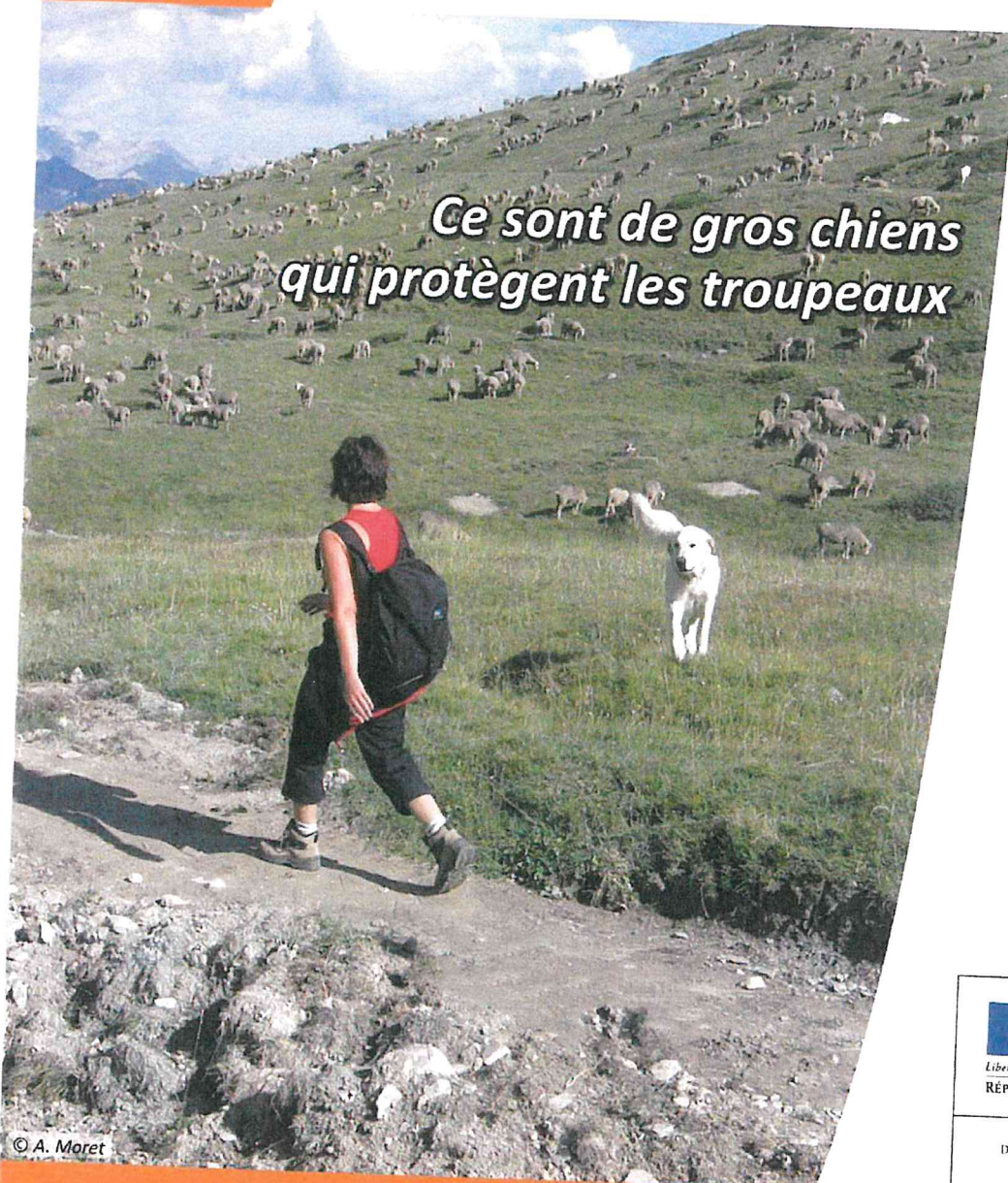


Randonneurs, vététistes

*au cours de vos promenades,
vous pouvez rencontrer des*

CHIENS DE PROTECTION

des troupeaux



***Ce sont de gros chiens
qui protègent les troupeaux***

© A. Moret

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
ET DE
L'ALIMENTATION

Montagnes des Pyrénées proches Patoux © M. Barreclau

l'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte. À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider.

Leur utilisation traditionnelle a disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec la présence du loup, de l'ours, du lynx, ces chiens représentent de nouveau pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux.

En France, on rencontre principalement des chiens de race Montagne des Pyrénées, Berger des Abruzzes et Berger d'Anatolie.

Le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : chien non tenu en laisse, promeneur, animal sauvage, etc.

Le chien de conduite, lui, sert à diriger ou à rassembler le troupeau : il accompagne le berger.

- ☞ si vous croisez un troupeau, contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis ou les parcs clos : vous respectez ainsi le travail des éleveurs et des bergers sans perturber les animaux.
- ☞ attention aux comportements qui vous semblent anodins (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !
- ☞ face à un chien de protection, adoptez un comportement calme et passif pour le faire se détendre et faciliter l'identification.
- ☞ si vous êtes accompagné de votre chien, tenez-le en laisse : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. Ne le prenez pas dans vos bras.
- ☞ si vous êtes munis de bâtons de randonnées, ne menacez pas les chiens et gardez-les la pointe vers le bas.
- ☞ si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre et de marcher à côté.
- ☞ dans tous les cas, arrêtez-vous : cela permet aux chiens de protection de vous identifier.

PENSEZ
À LES REPÉRER !

Né en bergerie, le chiot développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau, l'été sur le pâturage et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute intrusion contre le troupeau.

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale sa présence à l'intrus : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.

Né en bergerie, le chiot développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau, l'été sur le pâturage et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute intrusion contre le troupeau.

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale sa présence à l'intrus : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.



Berger d'Anatolie © S. Ramsay

Editorial Office: *Journal of Public Health Management and Practice*,
P.O. Box 100, 10000 Washington, D.C., USA
E-mail: jphmp@cdc.gov

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
ALPÉRIENNE RHODAN ALPES
5, place Jules Ferry 69606 Lyon
Adresse postale : 69473 Lyon cedex 06
Tél. : 33 (0)4 76 28 60 00

THE
LARGEST
ANYONE

ATTROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION Quelques réflexes à adopter.



L'ensemble des associations et l'ensemble des bureaux d'habitat collectif des communes

RENSEIGNEMENTS DIVERS

MAIRIE : Tél. 04 94 70 18 61 - site internet www.baudinard.fr - courriel mairiedebaudinard@gmail.com
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h (sauf jours fériés).

AGENCE POSTALE COMMUNALE : Tél. 04 94 70 18 61 – mêmes horaires d'ouverture que la mairie.

URGENCES : SAMU 15- POMPIERS 18-Appel européen depuis un mobile 112

Centre Antipoison Marseille : 04 91 75 25 25

Médecin de garde : 15 - Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmagarde.eu

Dentiste de garde (TOULON) : 08 92 56 67 66 (répondeur des praticiens de garde)

Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmaciedegarde.co

Pharmacie des Moulins Régusse : Tél. 04 94 76 24 66 ; infirmiers Régusse 06 69 68 50 29

Maison de Santé Pluriprofessionnelle Aups : Tél. 04 94 70 19 12

Vétérinaire de garde : appeler un vétérinaire de Draguignan, l'appel sera retransmis à un praticien **de garde**.

Centre hospitalier Dracénie, route de Montferrat, Draguignan : 04 94 60 50 00 - urgences 04 94 60 50 12

Polyclinique Notre-Dame, Draguignan : 04 94 60 36 00

Drogues Info Service : 0800 23 13 13 de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel gratuit d'un **poste fixe**

Alcool Info Service : 0980 980 930, de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel anonyme et non surtaxé

SIDA Info Service : 0 800 840 800, 24h/24, appel anonyme et gratuit

Violences conjugales : 3919 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Violences faites aux enfants : 119

Solitud'écoute : 0800 47 47 88, 7 jours/7, de 15h à 20h (appel gratuit)

DIVERS

Dépannage électricité 24h/24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF), Aups : 04 98 10 29 43

Allo SNCF (infos, réservations, ventes) : 36 35 ou www.voyages-sncf.com

Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA) : 39 39

Agence Départementale d'information au Logement (ADIL) : 04 94 22 65 80 ; adil@adil83.org

INFO ESCROQUERIES : 0805 805 817 (coût d'un **appel** local)

INFO TRAFIC : flashes d'information sur l'état de la circulation : www.infotrafic.com

Prévisions Météo France ; 0890 711415 ou www.meteo-france.fr



L'arrivée du courrier – Place de la mairie